

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

ARRÊTÉ

numéro CCAR_220426_004

portant sur

LA DÉLÉGATION DE FONCTION À MADAME GAËLLE LÉVÊQUE : ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE, CENTRE BOURG, SERVICES PUBLICS ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le Président de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-9 : « *Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.* »,

VU le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents du 10 juillet 2020, proclamant Madame Gaëlle LÉVÊQUE, Première Vice-Présidente et proclamant Madame Joëlle GOUDAL, douzième Vice-Présidente,

VU l'arrêté du Président n°CCAR_200724_016 du 29 juillet 2020, relatif à la délégation de fonction à Madame Gaëlle LÉVÊQUE : animation du projet de territoire, Centre Bourg et services publics,

VU l'arrêté du Président n°CCAR_200724_027 du 29 juillet 2020, relatif à la délégation de fonction à Madame Joëlle GOUDAL : politique de la ville et habitat,

VU le courrier de Madame Joëlle GOUDAL en date du 9 mars 2022, ayant pour objet la démission de ses fonctions de vice-présidente et l'arrêt des délégations de fonctions,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1** : La délégation de fonction à Madame Gaëlle LÉVÊQUE, première Vice-Présidente, dans les domaines suivants :

- Centre Bourg de Lodève et prochainement de Le Caylar, avec pour objectif de renforcer l'attractivité des Centres Bourgs,
- Animation du Projet de Territoire,
- Politique de la Ville : suivi et mise en œuvre des diverses actions sur le quartier prioritaire visant à le revaloriser et à réduire les inégalités sociales,

- **ARTICLE 2** : Dans le cadre des domaines de la délégation présente, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Madame Gaëlle LÉVÊQUE est déléguée pour signer les courriers de gestion courante ne portant pas décision, Tous les documents signés par Madame Gaëlle LÉVÊQUE, dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,
Pour le Président,
La Vice-Présidente,
Madame Gaëlle LÉVÊQUE

- **ARTICLE 3** : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Président d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,
- **ARTICLE 4** : Lorsque le Vice-Président bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences,
Un arrêté du Président détermine en conséquence les questions pour lesquelles le Vice-Président bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,
- **ARTICLE 5** : Dit que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le vingt six avril deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI

